

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

# RAPPORT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

DU 30 JUILLET 1867.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1866-1867.

## COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

### DIRECTION.

MM. Hipp. BIESTA, }  
A. PINARD, } Directeurs.

Victor BORIE, Secrétaire général.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. BOISSAYE, négociant.  
BRASSAC, ancien négociant.  
CALLOU (G.), ancien juge au Tribunal de Commerce.  
COHIN aîné, négociant.  
DENIÈRE, membre de la Commission municipale et départementale, président de la Chambre de Commerce, ancien président du Tribunal de Commerce.  
DUBOCHET (Vincent), négociant, président du Conseil d'Administration de la Compagnie parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le gaz.  
GILLET fils aîné, banquier.  
LAVEISSIÈRE (J.-F.), négociant, de la maison J.-J. Laveissière et fils.

MM. LEGENDRE, négociant, membre de la Commission municipale et départementale.  
LE VILLAIN (E.), négociant, de la maison Le Villain frères.  
NIEL (Prosper), négociant.  
OGERAU (Frédéric), négociant, membre du Conseil général des Manufactures.  
PAYEN, négociant en soieries, membre de la Chambre de Commerce.  
POIRIER, négociant, ancien membre de la Chambre de Commerce.  
THOMAS, négociant.

### CENSEURS.

MM. Berthier, ancien président du Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce.  
Forget, ancien juge au Tribunal de Commerce.  
Lucy-Sédillot, ancien président du Tribunal de Commerce, ancien membre de la Chambre de Commerce.

### CONSEIL D'ESCOMPTE.

MM. Allain-Niquet, cuirs.  
Allez, quincaillerie.  
Barbier fils, bois de construction.  
Bartet, draps.  
Baudelot, tuiles.  
Beaudouin, entrepreneur de menuiserie.  
Blanchet, bonneterie.  
Bonnievie, laines filées et tissées.  
Boutet, vins.  
Chaisemartin, nouveautés.  
Chartier (Louis), nouveautés.  
Claudon (G.), eaux-de-vie.  
De Clermont (Othon), chapellerie.  
Delaleu (C.), de Bercy, vins.  
Devès, draps.  
Didot (Hyacinthe), imprimerie.  
Drouin, produits chimiques.  
Ducel (J.-J.), fers et fontes.  
Duchemin, commissionnaire en march.  
Dufay, papiers.  
Evette fils, charbons.  
Galichon, vins.  
Garnier (Ernest), métaux.  
Gautier (L.), taillanderie.  
Gillis, draps.  
Gingembre, agrafes.  
Girardeau (Etienne), tissus imprimés.  
Gouin, machines.  
Grundeler, porcelaines.

MM. Guerry fils, cuirs.  
Guybert, mérinos.  
Hachette (G.), librairie.  
Jardin, tissus de laine.  
Lanseigne, laines.  
Lebel, bois de charpente.  
Lecocq, rouenneries.  
Leduc, chapeaux de paille.  
Lemoine, cuirs.  
Marchand, fers.  
Marguerite-Lucy, mousselines.  
Masson (Victor), librairie.  
Messener fils, papiers peints.  
Moinery, épicerie.  
Muron, soieries.  
Ormancey, banquier.  
Picard, bois à brûler.  
Planche, châles.  
Prevost, raffineur.  
Ravaut, bois de charpente.  
Riverin, épicerie.  
Roulhac, papiers.  
Rouvenat, joaillerie.  
Salmon, fers.  
Sanguier, tissus de coton.  
Savard, bijouterie.  
Teissonnière, vins.  
Viguès, bois des îles.  
Weil (Louis), boutons.

### CONSEIL JUDICIAIRE.

MM. Dufaure, avocat.  
Busson-Billaud, avocat.  
Cottin, notaire.  
A. Peigné, avoué à la Cour d'appel.

MM. Lenoir, avoué de 1<sup>re</sup> instance.  
Schayé fils, agréé.  
Brossier, huissier.

### MEMBRES HONORAIRES DU CONSEIL D'ESCOMPTE.

MM. Aschermann, — Blanchet, — Boch, — Cavaré, — Cerceuil, — Cléry, — Grenard, — Jeanti, — Lacasse, — Lambert, — Leduc (E.), — Louvrier, — Mandrou, — Outin, — Pellou, — Plançon, — Pouet, — Roussel, — Tavernier, — Tétu.

## COMPTE RENDU

### DES OPÉRATIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

EXERCICE 1866-1867.

### Nominations.

MESSIEURS,

Avant de vous soumettre le compte de nos opérations pendant l'exercice qui vient de finir, nous devons vous indiquer les élections auxquelles vous serez appelés à procéder à la fin de la séance.

Trois membres du Conseil d'administration, MM. Gillet, Laveissière et Niel, et l'un des Censeurs, M. Berthier, ont atteint cette année le terme de leur mandat.

Vous aurez, soit à les réélire, soit à les remplacer. Nous vous rappellerons à cette occasion que, aux termes des Statuts, les Administrateurs et Censeurs sortants sont rééligibles.

Vous devrez également pourvoir au remplacement d'un de nos plus anciens collègues, M. Sommier, qu'une mort prématurée est venue frapper au mois de janvier dernier.

Profondément dévoué au Comptoir, dont il était l'un des fondateurs, M. Sommier avait, pendant dix-neuf années, prêté à notre institution le

concours le plus actif et le plus éclairé, et s'était acquis, par la droiture de son caractère et la cordialité de ses relations, l'estime et l'affection de tous.

Pour combler la vacance que cette perte regrettable a laissée parmi nous, nous avons, en vertu de l'article 20 des Statuts, appelé M. Ferdinand Thomas, de l'honorable maison Thomas, La Chambre et C<sup>ie</sup>, de Paris, à remplir provisoirement les fonctions d'Administrateur.

Nous vous proposons de ratifier cette nomination.

*Opérations.*

L'importance de nos affaires s'est élevée cette année à 1,900,972,526 fr. 21 c., qui se subdivisent ainsi entre les diverses branches de nos opérations:

Escompte des effets de commerce sur Paris et les départements....	741,226,579 fr. 16 c.
Escompte des valeurs sur l'étranger .....	246,334,400 68
Escompte des effets provenant du Sous-Comptoir des chemins de fer, qui a aujourd'hui complètement cessé ses opérations .....	4,464,950 »
<i>A reporter...</i>	992,025,929 fr. 84 c.

<i>Report...</i>	992,025,929 fr. 84 c.
Escompte des warrants .....	9,543,460 »
Total de nos escomptes réunis.	1,001,569,389 fr. 84 c. ci. 1,001,569,389 fr. 84 c.
Encaissement des effets sur Paris, les départements et l'étranger.....	103,821,600 91
Avances sur fonds publics.....	28,240,288 90
Acceptations et crédits sur nantissements.....	13,748,049 92
Souscriptions, ventes et achats de fonds publics, pour compte de tiers.....	102,658,360 03
Transactions sur place et tirages des Agences..	650,934,836 61
Somme égale.....	1,900,972,526 fr. 21 c.

Comme tous les établissements de crédit, le Comptoir s'est ressenti des circonstances qui ont pesé cette année sur le commerce et l'industrie et comprimé en Europe le mouvement des affaires générales.

A l'exception des opérations locales et des tirages de nos Agences, qui ont progressé d'une année à l'autre de 8,971,026 fr. 21 c., les diverses branches de nos opérations présentent des diminutions sur les chiffres du dernier exercice, savoir :

Nos escomptes réunis.....	145,593,556 fr. 26 c.
Les encaissements .....	9,975,022 36
Les avances sur fonds publics.....	4,462,722 55
Les souscriptions, ventes et achats de fonds publics .....	284,215,873 82

*Caisse.*

Le mouvement de la Caisse a également subi l'influence de la situation générale; il a été :

Au débit de.....	1,127,586,035 fr. 66 c.
Au crédit de.....	1,125,174,660 01
Ensemble.....	<u>2,252,760,695 fr. 67 c.</u>

Il s'était élevé l'année dernière, par suite des grandes opérations financières dont le Comptoir avait été chargé, à..... 3,646,601,440 fr. 55 c.

La diminution est de..... 1,393,840,744 88

La moyenne des paiements par mois, qui était, pendant l'exercice précédent, de 152,032,055 francs, s'est abaissée à 93,764,555 francs.

*Portefeuille.*

Le solde de notre portefeuille au 30 juin 1866 se composait de:

56,191 effets montant à 58,360,659 fr. 25 c.

Il est entré du 1 <sup>er</sup> juillet 1866 au 30 juin 1867.....	1,515,345	»	1,102,941,356	51
Ensemble.....	<u>1,571,536</u>	»	<u>1,161,302,015</u>	<u>fr. 76 c.</u>

<i>Report</i> ...	1,571,536	effets	1,161,302,015 fr. 76 c.
Il est sorti pendant la même période...	1,508,222	»	1,073,033,878 59

La solde de notre portefeuille, au 30 juin dernier, était donc de..... 63,314 » 88,268,137 fr. 17 c.

Les valeurs figurant à l'entrée du portefeuille comprennent :

Les effets sur Paris pour 402,291 effets et 413,778,250 fr. 74 c.,

Les effets sur les départements pour 1,138,505 effets et 486,670,643 fr. 58 c.,

Et les effets sur l'étranger pour 30,740 effets et 260,853,121 fr. 44 c.

Comparativement aux chiffres du précédent exercice, c'est une diminution pour les valeurs sur Paris de 9,190 effets et de 100,811,411 francs; pour les valeurs sur l'étranger, de 7,654 effets et de 99,739,352 fr. 12 c., et une augmentation, pour les valeurs sur les départements, de 64,710 effets et de 31,902,616 fr. 94.

En résumé, l'importance des effets a fléchi d'un exercice à l'autre de 168,648,146 fr. 18 c., mais par contre leur nombre s'est augmenté de 47,866.

*Comptes d'Espèces.*

Les sommes qui nous ont été versées, cette année, en comptes courants d'espèces, se sont élevées à..... 309,590,909 fr. 60 c.

Sur lesquels nous avons remboursé..... 248,910,694 71

Le solde de ces comptes, au 30 juin dernier, était de..... 60,680,214 fr. 89 c.

Au 30 juin 1866 il n'était que de..... 17,865,769 16

*Contentieux.*

Les effets tombés en souffrance pendant le premier semestre, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1866, se sont élevés à..... 155,722 fr. 85 c.

Sur lesquels nous avons recouvré, pendant le cours du semestre..... 47,133 74

Ce qui a réduit notre contentieux, au 31 décembre dernier, à..... 108,589 fr. 11 c.

Nous avons défalqué de cette somme le montant des rentrées effectuées, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, sur le contentieux des exercices clos, soit..... 78,596 46

Et nous avons porté, suivant notre usage, au débit du compte de Profits et Pertes du semestre, le reliquat de..... 29,992 fr. 65 c.

Pendant le deuxième semestre, le montant des valeurs entrées au contentieux a été de..... 155,217 fr. 70 c.  
Sur lesquelles il a été recouvré..... 53,467 13

Le solde au 30 juin dernier était de..... 101,750 fr. 57 c.

Sur cette somme nous avons imputé le produit des rentrées opérées dans le cours du semestre sur le contentieux ancien, soit..... 56,455 14

Et nous avons passé, le 30 juin dernier, par profits et pertes, le reliquat de..... 45,295 fr. 43 c.

Le compte Contentieux de l'exercice se trouve donc ainsi complètement éteint.

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que les procès qui nous avaient été suscités, lors de la cessation des opérations du Sous-Comptoir des Denrées coloniales, sont enfin terminés, et que la Cour impériale d'Orléans, à laquelle l'affaire avait été renvoyée à la suite de l'arrêt rendu en audience solennelle par la Cour de Cassation, a, par une décision en date du 11 juillet courant, qui n'est plus susceptible d'aucun recours, donné définitivement gain de cause au Comptoir; mais malheureusement les résultats financiers que nous espérions originairement seront amoindris par la mauvaise situation dans laquelle sont tombés, pendant le cours du procès, quelques-uns de nos débiteurs.

*Agences.*

Les opérations de nos Agences à l'étranger se sont élevées cette année à 797,336,772 fr. 22 c., qui se décomposent ainsi :

Transactions sur place.....	545,626,610 fr. » c.
Tirages sur France et sur l'étranger.....	105,308,226 61
Remises faites au Comptoir et comprises au chapitre de nos escomptes réunis .....	146,401,935 61
Ensemble.....	797,336,772 fr. 22 c.

Voici dans quelles proportions chacun de nos établissements a pris part à ces diverses opérations :

*Transactions sur place.*

Agence de Calcutta.....	94,008,950 fr.
— Bombay.....	35,440,550
— Hong-Kong.....	166,198,230
— Shang-Haï.....	212,824,160
— La Réunion.....	37,154,720
	<hr/>
	545,626,610 fr. 545,626,610 fr. » c.

*Tirages.*

	Sur France.	Sur l'étranger.	Totaux.
Agence de Calcutta....	3,101,269 78	30,142,489 35	33,243,759 13
— Bombay....	1,262,119 40	22,704,116 80	23,966,236 20
— Hong-Kong..	3,670,963 28	10,676,790 25	14,347,753 53
— Shang-Haï..	4,654,123 64	20,144,644 50	24,798,768 14
— La Réunion.	8,929,609 61	22,100 »	8,951,709 61
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	21,618,085 71	83,690,140 90	105,308,226 61, ci 105,308,226 fr. 61
			A reporter..... 650,934,836 fr. 61

Report..... 650,934,836 fr. 61

*Remises.*

	Sur France.	Sur l'étranger.	Totaux.
Agence de Calcutta....	25,816,752 52	30,091,503 20	55,908,255 72
— Bombay....	9,746,680 97	21,950,188 »	31,696,868 97
— Hong-Kong.	1,970,650 31	10,262,531 50	12,233,181 81
— Shang-Haï..	13,016,365 40	18,720,936 10	31,737,301 50
— La Réunion.	13,521,404 41	1,304,923 20	14,826,327 61
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	64,071,853 61	82,330,082 »	146,401,935 61, ci 146,401,935 fr. 61
			Total général..... 797,336,772 fr. 22

Des chiffres qui précèdent, comparés à ceux du précédent exercice, il ressort une augmentation sur les transactions locales de 5,243,900 fr. 38 c., sur les tirages, de 3,727,125 fr. 83 c., et une diminution sur les remises de 14,491,517 fr. 09 c.

En définitive, la diminution n'est que de 5,520,490 fr. 38 c. sur le total de l'année dernière.

Les grands centres commerciaux de l'Indo-Chine, où s'alimentent nos Agences, sont toujours sous le coup des désastres qui les ont si violemment ébranlés, ces dernières années, et les transactions n'ont cessé d'y être très-difficiles pendant le cours de l'exercice 1866-1867. La liquidation des Banques et des établissements de crédit qui avaient succombé pendant la crise, et les ventes forcées de marchandises que cette liquidation a entraînées, ont contribué à entretenir sur tous ces marchés un état de malaise et de défiance qu'ont aggravé encore les événements politiques survenus en Europe au commencement de cette année.

Nos Agences ont pu cependant, grâce à la persévérance de leurs efforts,

maintenir le niveau de leurs opérations, et le chiffre de leurs bénéfices ne s'est pas sensiblement écarté des résultats des exercices précédents.

Elles figurent en effet cette année, dans nos produits généraux, pour une somme de ..... 3,830,300 fr. 88 c. qui se divisent ainsi entre chaque établissement :

Calcutta.....	980,776 fr. 05 c.
Bombay.....	250,550 »
Hong-Kong.....	903,383 10
Shang-Hai.....	1,046,475 94
La Réunion.....	649,115 79

Mais nous avons dû prélever sur l'ensemble de ces bénéfices une somme de ..... 1,917,885 98 à laquelle nous avons évalué le montant des pertes éventuelles que nos Agences pourront être appelées à subir sur leurs créances tombées en souffrance pendant le cours de l'exercice.

L'importance de leurs bénéfices s'est ainsi trouvée réduite à ..... 1,912,414 fr. 90 c.

D'autre part, il convient d'ajouter à ce chiffre l'excédant de produits que nous avons mis, l'année dernière, en réserve, pour parer aux éventualités de pertes que pourrait présenter la liquidation finale de leurs comptes contentieux des deux exercices précédents, soit ..... 792,438 42

Leur actif disponible pour l'exercice 1866-1867 s'est donc élevé à ..... 2,704,853 fr. 32 c.

Report..... 2,704,853 fr. 32 c.

Sur cette somme, nous avons fait tout d'abord un prélèvement de ..... 41,487 fr. 20

pour être répartis, à titre d'allocations, aux directeurs et employés supérieurs de nos divers établissements,

Et, sur le surplus, nous avons successivement transporté au crédit de notre compte de Profits et Pertes, savoir :

Au 31 décembre dernier....	1,300,000 »
Et au 30 juin.....	970,000 »
Ensemble.....	2,311,487 fr. 20 ci 2,311,487 20

Il reste à l'actif de nos Agences un solde non employé de ..... 393,366 fr. 12 c. que nous avons jugé prudent de laisser en réserve pour couvrir le déficit éventuel auquel pourraient donner lieu les rentrées restant à effectuer sur leur contentieux.

Cédant aux vœux exprimés par de nombreux et honorables armateurs et négociants de Nantes, nous avons, dans le cours de cet exercice, créé dans cette ville une Agence dont les opérations ont commencé le 1<sup>er</sup> de ce mois.

Nous avons aussi, dans l'intérêt de nos Agences de l'Indo-Chine, et pour faciliter nos propres relations avec l'Angleterre, créé à Londres une Agence dont les opérations sont également à leur début.

*Souscriptions, Ventes et Achats de fonds publics, pour compte de tiers.*

Les opérations de ce genre que nous avons faites pendant l'exercice ont été de.....	102,658,360 fr. 03 c.
Elles s'étaient élevées, l'année précédente, à....	386,874,233 85
La différence en moins est de.....	284,215,873 82

Nous n'avons, en effet, été chargés, cette année, que d'une seule souscription importante, celle relative à l'émission des parts d'intérêts de la Société civile pour le recouvrement d'annuités sur le gouvernement espagnol.

La commission que nous avons perçue sur cette opération figure dans le compte de Profits et Pertes du second semestre.

— Votre Conseil croit devoir vous rappeler ici ce qu'il vous disait dans son Rapport de l'année dernière, que, dans les opérations de la nature de celles formant l'objet du présent chapitre, le Comptoir ne peut statutairement agir que comme intermédiaire et pour le compte de tiers, et qu'il n'est, en conséquence, responsable ni des opérations elles-mêmes, ni des suites qu'elles peuvent entraîner.

Il importe que cette situation soit bien comprise et ne laisse place à aucune équivoque dans le public.

Lorsque l'administration du Comptoir ouvre une souscription dans ses bureaux, pour le compte de tiers, elle affirme, par ce seul fait, l'honorabilité de ses mandants et la réalité du traité d'emprunt dont elle publie les conditions, mais elle n'en garantit pas et ne saurait, sans contrevenir à ses Statuts, en garantir aucunement l'exécution.

Sans doute, en cas d'inaccomplissement des conditions de l'emprunt, elle se doit à elle-même de faire tout ce qui est en son pouvoir pour sauvegarder les droits des souscripteurs ; mais là encore elle reste un simple intermédiaire, et son intervention, purement officieuse, ne saurait engager, à quelque titre que ce soit, sa propre responsabilité.

*Comptes de Profits et Pertes.*

Les bénéfices résultant de nos opérations se sont élevés :

Pour le 1 <sup>er</sup> semestre, à .....	3,498,325 fr. 75 c.
Pour le 2 <sup>e</sup> semestre, à .....	3,329,781 54
Ensemble .....	6,828,107 fr. 29 c.

Dont il y a lieu de déduire :

Pour les frais généraux, les honoraires et les appointements,	1 <sup>er</sup> semestre... 654,598 fr. 35 c.	2 <sup>e</sup> semestre... 698,181 52
Pour le rées-compte du portefeuille,	au 31 déc. 1866. 261,783 60	
	au 30 juin 1867. 278,750 »	

Total..... 1,893,313 fr. 47 c., ci. 1,893,313 fr. 47 c.

Produit net, à reporter..... 4,934,793 fr. 82 c.

Report..... 4,934,793 fr. 82 c.

Applicables, savoir :

Au 1<sup>er</sup> semestre pour 2,581,943 f. 80

Au 2<sup>e</sup> semestre pour 2,352,850 f. 02

Nous vous avons réparti, au mois de février dernier, la totalité des bénéfices acquis au 31 décembre précédent, en vous attribuant :

1 <sup>o</sup> Pour intérêt statutaire de 2 0/0.....	800,000 fr. »
2 <sup>o</sup> Pour supplément de dividende de 4 et 2/5 0/0.....	1,760,000 »
Reliquat .....	21,943 80
<b>Total.....</b>	<b>2,581,943 fr. 80 ci 2,581,943 80</b>

Reste à distribuer pour le 2<sup>e</sup> semestre..... 2,352,850 fr. 02 c.  
que nous vous proposons de répartir ainsi :

1<sup>o</sup> Pour l'intérêt de 5 0/0 dû aux 80,000 actions nouvelles, émises en janvier dernier..... 352,000 »

2<sup>o</sup> Pour l'intérêt statutaire de 2 0/0 dû aux 80,000 actions anciennes..... 800,000 »

3<sup>o</sup> Pour supplément de dividende aux mêmes actions, 3 0/0..... 1,200,000 »  
Reliquat..... 850 02

**Total égal..... 2,352,850 fr. 02 c.**

*Dividende.*

Malgré les causes de diminution qui ont affecté cette année nos opérations métropolitaines; malgré l'abaissement du prix de l'argent et le ralentissement général des transactions; malgré le lourd sacrifice que nous avons dû nous imposer encore pour apurer le compte contentieux de nos Agences, les résultats que nous avons obtenus nous permettent de vous répartir pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice un dividende de 25 francs par action ancienne.

Ce dividende, réuni à celui de 32 francs que nous vous avons distribué pour le 1<sup>er</sup> semestre, porte le dividende total de l'année à 57 francs, soit 11 2/3 0/0 par action de 500 francs.

Si vous approuvez cette répartition, les 25 francs formant le complément du dividende de l'exercice 1866-1867, pour les actions anciennes, et l'intérêt de 5 0/0 dû aux actions nouvelles, soit 4 fr. 40 c. par action, seront mis en paiement à la caisse du Comptoir à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, sous la déduction, bien entendu, pour les titres au porteur, de l'impôt établi par la loi du 23 juin 1857.

Nous ne terminerons pas ce Rapport sans renouveler à MM. les Membres du Conseil d'Escompte l'expression de notre vive reconnaissance pour la vigilante sollicitude qu'ils ne cessent d'apporter dans l'accomplissement de leur mandat.

# RAPPORT

## DE MESSIEURS LES CENSEURS

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS,

LE 30 JUILLET 1867.

Par M. BERTHIER, l'un d'eux.

MESSIEURS,

Après le rapport du Conseil d'administration qui analyse et résume les opérations du Comptoir pendant le dernier exercice, nous avons l'honneur de vous faire le rapport du Comité de censure.

Vous le savez, Messieurs, la mission que les Censeurs tiennent de votre honorable confiance est de veiller à la stricte exécution des Statuts et de signaler au Conseil d'administration et à la Direction les opérations qui leur paraîtraient excéder les facultés du Comptoir; leur devoir est aussi de se livrer, de concert avec les Administrateurs, à l'examen de la comptabilité et des caisses des titres et des espèces, ainsi qu'à la surveillance de toutes les branches de l'administration, et de prendre part, mais seulement avec voix consultative, aux discussions relatives aux affaires sociales.

A cet effet les Censeurs assistent à toutes les réunions du Conseil d'administration et font partie de tous les comités spéciaux formés dans le sein de ce Conseil.

En exécution de cette mission, nous constatons que, dans le cours de cette

année comme dans les exercices précédents, les opérations du Comptoir ont été faites conformément aux Statuts de la Société; nous avons également reconnu que, d'après tous les éléments qui nous ont été produits et dont nous avons fait un examen scrupuleux, la tenue des caisses et la comptabilité présentent les caractères d'une parfaite régularité, et qu'en conséquence vous pouvez délibérer avec certitude, et en toute connaissance de cause, sur les propositions soumises à votre approbation.

Cette déclaration suffirait, Messieurs, pour obéir à la lettre de notre mandat, mais nous pensons que ce serait en méconnaître l'esprit que de nous borner à cette simple constatation, sans appeler votre attention sur quelques-uns des faits signalés dans le Rapport du Conseil.

#### OPÉRATIONS DE L'INTÉRIEUR.

Ce Rapport a énoncé que, dans les différentes branches des opérations, il y avait une diminution sur les chiffres du dernier exercice, notamment sur les escomptes, les encaissements, les avances sur fonds publics, les souscriptions et les achats et ventes de valeurs industrielles; il a également constaté une diminution du portefeuille.

Nous trouvons la cause de ces modifications dans les circonstances générales de la politique européenne pendant l'année dernière. Les événements qui se sont passés et les appréhensions qu'ils ont fait naître ont eu pour conséquence de porter atteinte aux affaires en cours et d'arrêter l'essor des conceptions et des entreprises nouvelles. Les intérêts du Comptoir devaient s'en ressentir, et cet effet s'est manifesté par les diminutions ci-dessus énoncées.

Vous avez remarqué, Messieurs, que, parmi les chapitres signalés dans le

Rapport comme ayant été l'objet d'un abaissement sensible, figure celui des souscriptions ouvertes dans les bureaux du Comptoir pour le compte de sociétés en voie de constitution de leur capital. Permettez-nous, à l'égard de ces souscriptions, de nous associer sans réserve au langage tenu dans son Rapport par le Conseil d'administration, et de répéter ici que dans les opérations de cette nature le rôle du Comptoir est exclusivement celui d'un intermédiaire entre les fondateurs des sociétés et le public souscripteur, que la rémunération de ses peines et soins se traduit par le paiement d'une commission, sans que jamais votre société soit autrement intéressée dans les souscriptions effectuées par son entremise et qu'elle puisse avoir sa responsabilité engagée par elles.

Il est nécessaire que le public soit pénétré de la réalité de cette situation, qu'il sache que la situation contraire serait en opposition avec les Statuts, et qu'ainsi renseignée l'opinion ne s'égare pas dans une fausse appréciation des faits.

En présence de ces diminutions, le Rapport du Conseil a constaté une notable augmentation dans les comptes d'espèces. C'est une conséquence naturelle de la situation de la place. Si, en effet, cette augmentation est un témoignage de la confiance inspirée par le Comptoir, l'affluence des fonds dans les caisses publiques et particulières est un indice de la stagnation générale des affaires, et vous pouvez, Messieurs, vous rendre compte des difficultés éprouvées par les établissements financiers pour développer fructueusement leurs opérations avec cette pénurie d'affaires et l'abaissement de l'escompte de la Banque au taux de 2 1/2 p. 0/0.

#### OPÉRATIONS DES AGENCES.

Ces opérations, qui consistent en transactions sur place, en tirages sur l'Europe et en remises faites au Comptoir, ont subi une légère diminution sur les chiffres du précédent exercice sans que les bénéfices se soient sensiblement écartés des produits antérieurs.

Après la crise si violente et si générale qui a eu lieu dans les contrées où sont situées nos Agences, nous avons à nous féliciter de ces résultats et à espérer un avenir prospère pour le développement de ces Agences.

En effet, Messieurs, au milieu des désastres qui ont entraîné la ruine de la plupart des banques dont la rivalité nuisait à l'extension de ses opérations, le Comptoir a résisté à toutes les atteintes, et, avec une situation si honorablement conquise et accréditée dans ces parages, il pourra agir avec une plus grande autorité, développer ses relations, et, en exerçant une légitime et salutaire influence sur les affaires de l'Inde, de la Chine et du Japon, servir à la fois les intérêts de nos nationaux et faire fructifier les fonds engagés dans ses opérations.

Les comptes rendus de cette année et des années antérieures portent toutefois leur enseignement et nous démontrent que dans ces régions, qui ne présentent pas la stabilité des marchés de l'Europe, les variations rapides dans le cours des changes et dans les prix des produits indigènes ouvrent un vaste champ aux négociations de toute nature et offrent aux capitaux une rémunération suffisante ; mais ils nous démontrent aussi avec quelle prudence et quelle circonspection il faut agir pour échapper aux chances de pertes qui, là plus qu'ailleurs peut-être, se présentent en compensation des chances de bénéfices.

Espérons cependant que dans l'avenir ces chances mauvaises diminueront avec les dernières traces de la crise si heureusement supportée par nos Agences.

En résumé, Messieurs, les résultats obtenus cette année ont l'importance qu'ils pouvaient atteindre dans les circonstances actuelles, et nous pensons qu'il y a lieu pour vous d'adopter les propositions soumises par le Conseil à votre approbation ; ce sera rendre justice à la sagesse du Conseil d'administration et à l'habileté et à la prévoyance de la Direction.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans vous signaler le zèle et le dévouement que le nombreux personnel du Comptoir a continué à montrer dans l'accomplissement de ses devoirs.

1° ESCOMPTE DES EFFETS SUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS

DATES.		EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1866.....	26 jours ouvrables.....	97,185	56,633,109 68
AOUT.....	26 — .....	93,733	54,822,001 45
SEPTEMBRE.....	25 — .....	92,539	55,399,597 34
OCTOBRE.....	27 — .....	102,118	60,050,736 74
NOVEMBRE.....	25 — .....	97,163	55,301,673 39
DÉCEMBRE.....	25 — .....	104,804	59,946,884 17
JANVIER 1867.....	26 — .....	94,390	63,338,015 07
FÉVRIER.....	24 — .....	87,293	60,383,360 52
MARS.....	26 — .....	97,647	74,068,064 12
AVRIL.....	26 — .....	101,775	66,721,308 07
MAI.....	26 — .....	101,434	69,030,485 13
JUIN.....	25 — .....	96,744	65,531,343 48
<hr/>			
307 jours ouvrables.		1,166,825	741,226,579 16
<hr/>			
Moyenne des effets.....			635 25
<hr/>			
Moyenne des escomptes par jour.....			2,414,418 82

2° ESCOMPTE DES EFFETS  
PROVENANT DU SOUS-COMPTOIR DES CHEMINS DE FER.

DATES.		EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1866.....	26 jours ouvrables.....	341	1,755,600 »
AOUT.....	26 — .....	333	2,027,350 »
SEPTEMBRE.....	25 — .....	68	596,500 »
OCTOBRE.....	27 — .....	13	85,500 »
NOVEMBRE.....	25 — .....	»	» »
DÉCEMBRE.....	25 — .....	»	» »
JANVIER 1867.....	26 — .....	»	» »
FÉVRIER.....	24 — .....	»	» »
MARS.....	26 — .....	»	» »
AVRIL.....	26 — .....	»	» »
MAI.....	26 — .....	»	» »
JUIN.....	25 — .....	»	» »
<hr/>			
307 jours ouvrables.		755	4,464,950 »
<hr/>			
Moyenne des effets.....			5,913 84
<hr/>			
Moyenne des escomptes par jour.....			14,543 81

### 3° ESCOMPTE DES EFFETS

ACCOMPAGNÉS DE RÉCÉPISSÉS DE MARCHANDISES.

DATES.	EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1866..... 26 jours ouvrables.....	136	659,580 »
AOUT..... 26 — .....	134	615,445 »
SEPTEMBRE..... 25 — .....	107	716,070 »
OCTOBRE..... 27 — .....	146	585,155 »
NOVEMBRE..... 25 — .....	106	619,855 »
DÉCEMBRE..... 25 — .....	243	1,261,820 »
JANVIER 1867..... 26 — .....	151	787,190 »
FÉVRIER..... 24 — .....	219	774,590 »
MARS..... 26 — .....	240	1,097,990 »
AVRIL..... 26 — .....	160	836,320 »
MAI..... 26 — .....	240	832,470 »
JUIN..... 25 — .....	195	756,975 »
307 jours ouvrables.	2,077	9,543,460 »
Moyenne des escomptes par mois.....		795,288 33

### 4° ENCAISSEMENT DES EFFETS

SUR PARIS, LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

DATES.	EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1866..... 26 jours ouvrables.....	28,210	8,316,610 38
AOUT..... 26 — .....	26,033	8,205,946 81
SEPTEMBRE..... 25 — .....	24,265	8,652,187 33
OCTOBRE..... 27 — .....	26,793	10,300,652 51
NOVEMBRE..... 25 — .....	26,742	9,691,929 11
DÉCEMBRE..... 25 — .....	29,405	9,457,990 42
JANVIER 1867..... 26 — .....	28,080	8,507,256 75
FÉVRIER..... 24 — .....	27,326	8,659,143 90
MARS..... 26 — .....	25,517	8,098,094 70
AVRIL..... 26 — .....	23,481	7,954,439 13
MAI..... 26 — .....	25,738	8,267,768 20
JUIN..... 25 — .....	24,330	7,709,581 67
307 jours ouvrables.	315,920	103,821,600 91
Moyenne des effets.....		328 63
Moyenne par jour des effets remis à l'encaissement.....		338,181 11

### 5° ESCOMPTE DE VALEURS SUR L'ÉTRANGER.

DATES.	EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1866..... 26 jours ouvrables.....	1,791	14,197,134 19
AOUT..... 26 — .....	1,736	14,091,144 54
SEPTEMBRE..... 25 — .....	2,002	10,525,091 28
OCTOBRE..... 27 — .....	2,088	17,494,918 44
NOVEMBRE..... 25 — .....	2,152	17,187,902 17
DÉCEMBRE..... 25 — .....	2,345	17,564,607 88
JANVIER 1867..... 26 — .....	2,622	22,448,327 »
FÉVRIER..... 24 — .....	2,989	36,027,192 04
MARS..... 26 — .....	3,259	25,132,885 »
AVRIL..... 26 — .....	2,806	21,235,259 56
MAI..... 26 — .....	2,923	22,231,195 51
JUIN..... 25 — .....	3,420	28,198,743 07
307 jours ouvrables.	30,133	246,334,400 68
Moyenne des escomptes par jour.....		802,392 18

6° AVANCES SUR EFFETS PUBLICS ET VALEURS DIVERSES.

DATES.	SOMMES.
JULIET 1866.....	3,423,040 05
AOUT.....	3,218,532 »
SEPTEMBRE.....	3,144,886 »
OCTOBRE.....	2,696,507 55
NOVEMBRE.....	2,579,233 20
DÉCEMBRE.....	2,805,960 10
JANVIER 1867.....	1,787,260 »
FÉVRIER.....	1,427,700 »
MARS.....	1,807,750 »
AVRIL.....	2,016,700 »
MAL.....	1,378,800 »
JUIN.....	1,953,920 »
<b>Moyenne des avances par mois.....</b>	<b>2,353,357 40</b>

7° CRÉDITS SUR NANTISSEMENTS.

DATES.	SOMMES.
JULIET 1866.....	66,644 62
AOUT.....	825,349 20
SEPTEMBRE.....	227,302 53
OCTOBRE.....	1,459,936 04
NOVEMBRE.....	904,739 46
DÉCEMBRE.....	660,880 01
JANVIER 1867.....	6,852,175 50
FÉVRIER.....	92,214 20
MARS.....	588,440 12
AVRIL.....	4,815,023 06
MAL.....	164,133 88
JUIN.....	91,151 30
<b>Moyenne des crédits par mois.....</b>	<b>1,145,670 83</b>

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS.

Exercice 1865-1866 comparé avec l'Exercice 1866-1867.

DATES.	ESCOMPTE SUR BORDUREAUX. EFFETS DE COMMERCE.		ESCOMPTE AU SOUS-COMPTOIR DES CHEMINS DE FER.		ESCOMPTE SUR RÉCÉPISSES DE MARCHANDISES.		ESCOMPTE AUX CORRESPONDANTS DE PROVINCE.		ESCOMPTE DES VALEURS SUR L'ÉTRANGER.		VALEURS A L'ENCAISSEMENT.		TOTALS DES ESCOMPTE ET DES ENCAISSEMENTS.		AVANCES SUR FONDS PUBLICS ET VALEURS DIVERSES.		ACCEPTATIONS ET CRÉDITS SUR NANTISSEMENTS.		OPÉRATIONS SUR PLACE DE NOS AGENCES DANS LES COLONIES FRANÇAISES ET A L'ÉTRANGER.				SOUSCRIPTIONS, VENTES ET ACHATS DE FONDS PUBLICS.		TOTALS GÉNÉRAUX.																
	EXERCICE 1865-1866.		EXERCICE 1866-1867.		EXERCICE 1865-1866.		EXERCICE 1866-1867.		EXERCICE 1865-1866.		EXERCICE 1866-1867.		EXERCICE 1865-1866.		EXERCICE 1866-1867.		EXERCICE 1865-1866.		EXERCICE 1866-1867.		EXERCICE 1865-1866.		EXERCICE 1866-1867.		EXERCICE 1865-1866.		EXERCICE 1866-1867.														
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Sommes.	Sommes.	Sommes.	Sommes.	Opérations locales.	Tirages sur France.	Tirages sur l'étranger.	Sommes.	Sommes.	Sommes.	Sommes.														
JULIET 1866.....	17,562	9,989,895 18	1,317	10,121,059 02	565	3,004,300 »	341	1,755,600 »	114	482,550 »	136	659,580 »	69,933	45,891,337 38	77,868	46,512,050 66	3,197	20,966,231 80	1,791	14,197,134 19	27,935	8,991,886 62	28,210	8,316,610 38	119,306	89,336,200 98	127,663	81,562,034 25	2,625,699 90	3,423,040 05	13,772,205 29	66,644 62	61,881,978 69	51,430,535 »	3,027,572 78	9,716,086 »	64,174,193 78	11,404,420 »	11,708,641 30	179,010,504 86	460,934,554 »
AOUT.....	15,333	6,920,416 21	18,578	9,826,690 88	491	2,877,950 »	333	2,027,350 »	143	686,395 »	134	615,445 »	68,802	44,321,609 92	75,155	44,995,310 57	2,929	23,664,343 32	1,736	14,091,144 54	26,487	8,509,945 86	26,033	8,205,946 81	114,385	86,990,660 31	121,969	79,761,887 80	2,431,731 60	3,218,532 »	4,909,241 61	825,349 20	67,953,853 18	43,893,837 50	1,093,409 19	2,971,789 90	47,959,036 59	13,935,770 »	14,131,318 30	176,223,256 70	443,896,123 89
SEPTEMBRE.....	17,061	9,478,640 50	18,075	11,463,273 96	486	3,523,600 »	68	396,500 »	104	561,705 »	107	716,070 »	71,363	45,918,674 11	74,464	43,936,323 38	2,761	21,191,282 43	2,002	10,525,091 28	25,290	7,752,766 94	24,265	8,652,187 33	117,065	88,426,668 98	118,981	75,889,445 95	2,621,575 »	3,144,886 »	10,412,530 55	227,362 53	37,980,565 76	67,617,127 50	1,332,119 21	3,680,700 »	72,629,946 71	7,747,470 »	7,768,113 69	147,188,810 29	159,659,754 88
OCTOBRE.....	16,876	12,102,697 37	18,548	10,048,872 12	478	2,745,900 »	13	85,500 »	119	775,190 »	146	588,155 »	73,442	47,237,263 96	83,570	50,001,864 62	2,955	20,655,070 01	2,088	17,494,918 44	26,288	8,500,567 52	26,793	10,300,652 51	120,158	92,017,288 88	131,158	88,316,962 69	2,403,754 85	2,696,507 55	3,923,414 12	1,439,936 04	42,826,764 75	51,418,365 »	1,372,765 09	6,696,450 »	59,487,580 09	10,923,092 70	11,080,996 59	152,094,315 30	163,241,982 96
NOVEMBRE.....	15,605	8,016,766 52	17,188	8,069,497 10	453	3,274,050 »	»	»	112	537,300 »	106	619,855 »	73,390	47,388,354 43	79,975	47,292,176 29	3,074	28,400,869 44	2,152	17,187,902 17	26,550	9,066,526 36	26,742	9,691,929 11	119,193	96,883,866 75	126,163	82,801,359 67	2,228,846 05	2,579,233 20	5,058,521 06	904,739 46	47,054,138 54	43,838,092 50	1,621,072 58	7,322,350 »	52,781,515 08	9,385,144 50	6,924,635 30	180,610,516 90	145,991,482 71
DÉCEMBRE.....	17,793	10,999,610 22	19,265	9,692,378 98	464	3,078,700 »	»	»	132	656,055 »	243	1,261,820 »	84,009	72,713,546 35	85,439	50,254,505 19	4,922	75,697,853 86	2,315	17,564,607 88	30,266	12,650,795 95	29,405	9,457,990 42	137,588	175,795,561 39	136,797	88,231,302 47	2,878,267 55	2,805,960 10	8,557,223 74	660,880 01	52,885,410 37	43,737,355 »	2,193,718 65	3,077,425 »	51,008,498 65	105,510,780 27	14,132,004 35	345,626,243 32	156,838,645 58
JANVIER 1867.....	15,700	10,783,742 54	16,809	12,548,273 76	547	3,393,600 »	»	»	92	710,685 »	151	787,190 »	75,772	56,841,603 21	77,581	50,789,741 31	2,980	32,282,428 57	2,622	22,448,327 »	29,641	11,792,019 54	28,080	8,507,256 75	124,732	115,806,078 66	125,243	95,080,788 82	2,848,216 65	1,787,260 »	41,260,689 27	6,852,175 50	55,199,238 71	42,732,382 50	2,761,042 39	6,543,900 »	52,037,324 89	54,247,588 53	11,117,412 50	269,361,811 82	166,874,961 71
FÉVRIER.....	15,627	18,453,269 98	15,315	9,086,713 62	406	2,997,750 »	»	»	123	730,410 »	219	774,590 »	68,188	48,808,253 27	71,978	51,296,646 90	3,016	26,146,104 82	2,989	36,027,192 04	29,272	10,814,942 86	27,326	8,659,143 90	116,632	107,950,730 93	117,827	105,844,286 46	2,347,227 75	1,427,700 »	10,433,896 40	92,214 20	51,538,956 46	44,143,667 50	2,148,475 25	11,896,800 »	58,188,942 75	65,494,375 21	11,835,226 20	237,685,186 75	177,388,369 61
MARS.....	16,232	15,311,840 46	17,136	15,266,475 70	458	3,329,900 »	»	»	142	888,180 »	240	1,097,990 »	74,319	55,053,930 23	80,511	58,801,888 42	3,026	27,303,400 97	3,259	25,132,885 »	28,161	9,578,113 78	25,517	8,098,094 70	122,341	111,467,365 44	126,663	108,397,033 82	2,614,958 15	1,807,750 »	5,334,663 75	588,440 12	43,497,452 27	40,470,172 50	1,421,337 14	8,755,380 »	50,646,900 64	18,918,382 52	6,356,328 70	182,032,822 13	167,996,462 28
AVRIL.....	15,931	9,691,864 44	19,288	11,930,295 34	536	3,385,300 »	»	»	92	459,760 »	160	836,320 »	72,111	48,328,516 59	82,487	54,791,012 73	2,870	28,338,076 46	2,806	21,235,250 56	27,891	8,871,490 22	23,481	7,954,439 13	119,431	99,075,007 71	128,222	96,747,326 76	2,446,130 85	2,016,700 »	7,944,629 39	1,815,023 06	58,844,578 36	38,348,520 »	1,894,895 14	4,763,355 »	45,006,770 14	47,654,038 03	846,226 65	215,964,384 34	146,432,046 61
MAL.....	18,238	9,376,608 82	17,851	14,587,387 83	424	2,962,450 »	»	»	158	920,220 »	240	832,470 »	77,949	52,587,969 68	83,583	54,443,097 30	3,013	33,000,752 94	2,923	22,231,195 51	26,470	8,883,873 81	25,738	8,267,768 20	126,252	107,931,875 25	130,335	100,361,918 84	3,879,875 45	1,378,800 »	6,210,562 46	164,133 88	61,384,435 58	36,196,465 »	1,566,485 07	9,924,230 »	47,687,180 07	5,761,842 34	2,746,734 90	185,168,391 08	152,338,767 69
JUIN.....	19,595	9,688,611 27	17,714	9,926,195 92	448	1,921,100 »	»	»	164	764,030 »	195	756,975 »	77,876	50,695,473 05	79,030	55,605,147 56	2,453	17,834,355 77	3,420	28,198,743 07	26,679	8,383,694 »	24,330	7,709,581 67	127,215	89,287,264 09	124,689	102,196,643 22	3,476,727 65	1,953,920 »	3,825,064 29	91,151 30	60,896,437 73	39,800,090 »	1,185,173 22	8,341,675 »	49,336,938 22	15,891,329 75	3,810,721 55	173,376,823 51	157,379,374 29
<b>Moyenne des opérations par mois.....</b>	<b>201,755</b>	<b>131,015,963 51</b>	<b>215,184</b>	<b>132,566,814 23</b>	<b>5,756</b>	<b>36,494,600 »</b>	<b>755</b>	<b>4,464,950 »</b>	<b>1,495</b>	<b>8,182,480 »</b>	<b>2,077</b>	<b>9,543,460 »</b>	<b>887,154</b>	<b>615,988,532 18</b>	<b>951,641</b>	<b>608,659,764 93</b>	<b>37,196</b>	<b>355,481,370 41</b>	<b>30,133</b>	<b>246,334,400 68</b>	<b>330,942</b>	<b>113,796,623 27</b>	<b>315,920</b>	<b>103,821,600 91</b>	<b>1,464,298</b>	<b>1,260,959,569 37</b>	<b>1,515,710</b>	<b>1,105,390,990 75</b>	<b>32,703,011 45</b>	<b>28,240,288 90</b>	<b>121,842,641 93</b>	<b>13,748,049 92</b>	<b>641,963,810 40</b>	<b>545,626,610 »</b>	<b>21,618,085 71</b>	<b>83,690,140 90</b>	<b>650,934,836 61</b>	<b>386,874,233 85</b>	<b>102,658,360 03</b>	<b>2,444,343,267 »</b>	<b>1,900,972,526 21</b>

SEMESTRES COMPARÉS.

Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1866.....	100,432	57,508,026 »	111,071	59,221,772 06	2,937	18,504,500 »	755	4,464,950 »	724	3,709,195 »	872	4,437,925 »	440,939	303,670,786 15	476,471	282,932,230 71	19,838	190,576,250 88	12,114	91,060,798 50	162,825	53,472,489 26	161,448	54,025,316 56	727,695	629,441,217 29	702,731	496,762,992 83	15,189,874 95	17,868,158 90	46,633,136 37	4,144,911 86	310,582,711 29	303,935,312 50	10,640,657 50	33,464,800 90	348,040,770 90	178,906,677 47	65,745,709 53	1,180,753,647 37	968,409,982 19
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 1867.....	101,333	73,507,937 51	104,113	73,345,042 17	2,819	17,990,100 »	»	»	771	4,473,385 »	1,205	5,085,535 »	446,215	312,317,746 03	475,170	325,727,534 22	17,338	164,905,119 53	18,019	135,273,602 18	168,117	58,324,134 01	154,472	49,196,284 35	736,803	631,518,322 08	752,979	608,627,997 95	17,513,136 50	10,372,130 »	75,209,505 56	9,603,138 06	331,381,099 11	241,691,297 50	10,977,428 21	50,225,340 »	302,894,065 71	207,967,556 38	36,912,650 50	1,263,589,619 63	932,562,544 02
<b>Moyenne des opérations par mois.....</b>	<b>201,755</b>	<b>131,015,963 51</b>	<b>215,184</b>	<b>132,566,814 23</b>	<b>5,756</b>	<b>36,494,600 »</b>	<b>755</b>	<b>4,464,950 »</b>	<b>1,495</b>	<b>8,182,480 »</b>	<b>2,077</b>	<b>9,543,460 »</b>	<b>887,154</b>	<b>615,988,532 18</b>	<b>951,641</b>	<b>608,659,764 93</b>	<b>37,196</b>	<b>355,481,370 41</b>	<b>30,133</b>	<b>246,334,400 68</b>	<b>330,942</b>	<b>113,796,623 27</b>	<b>315,920</b>	<b>103,821,600 91</b>	<b>1,464,298</b>	<b>1,260,959,569 37</b>	<b>1,515,710</b>	<b>1,105,390,990 75</b>	<b>32,703,011 45</b>	<b>28,240,288 90</b>	<b>121,842,641 93</b>	<b>13,748,0</b>									



1<sup>er</sup> SEMESTRE 1866-1867.

## PROFITS

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1866.

Solde au 30 juin 1866.....		322,125	95	
Intérêts, changes et commissions perçus	sur les bordereaux admis à l'escompte.....	509,377	08	4,890,242 31
	sur les négociations diverses.....	105,174	03	
	sur les remises à encaisser.....	218,445	41	
	sur les comptes courants.....	1,439,810	99	
	sur les Agences à l'étranger et dans les colonies.....	1,859,010	»	
	sur les valeurs étrangères.....	294,256	55	
	sur les avances sur effets publics.....	106,900	50	
Intérêts, changes, commissions et pertes payés	sur les réescomptes à la Banque.....	15,141	80	4,568,116 36
	sur les négociations diverses.....	14,721	87	
	sur les comptes courants.....	123,069	17	
	sur les comptes d'espèces.....	615,345	60	
Frais généraux.....	Appointements.....	538,787	27	1,291,923 91
	Ports de lettres et papiers timbrés.....	483,661	02	
	Divers.....	69,609	08	
		101,328	25	2,208,305 86
Réescompte du portefeuille au 31 décembre 1866.....		261,783	60	
Solde.....		2,681,936	45	
A DÉDUIRE :				
Prélèvement pour l'extinction du contentieux.	Solde des effets tombés en souffrance pendant le semestre.....	108,589	11	29,992 65
	Montant des remboursements sur le contentieux ancien.....	78,596	46	
Prélèvement applicable	à la gratification des employés.....	50,000	»	70,000 »
	à la Caisse de prévoyance.....	20,000	»	
Bénéfice net.....		2,581,943	80	
RÉPARTITION.				
Intérêts statutaires, 2 0/0.....	10 francs.....	32 francs.....		2,560,000 »
	Dividende supplémentaire, 4 2/5. 22 francs.....			
A profits et pertes. — Compte nouveau. — Solde non réparti.....				21,943 80
Somme égale.....				2,581,943 80

## ET PERTES

2<sup>e</sup> SEMESTRE 1866-1867.Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1867.

Solde au 31 décembre 1866.....		283,727	40	
Intérêts, changes et commissions perçus	sur les bordereaux admis à l'escompte.....	531,508	59	4,759,826 44
	sur les négociations diverses.....	443,264	74	
	sur les remises à encaisser.....	184,888	02	
	sur les comptes courants.....	1,094,385	92	
	sur les Agences à l'étranger et dans les colonies.....	1,969,370	04	
	sur les valeurs étrangères.....	133,080	23	
	sur les avances sur effets publics.....	107,922	80	
Intérêts, changes, commissions et pertes payés	sur les valeurs en dépôt (droits de garde).....	11,678	70	4,476,099 04
	sur les réescomptes à la Banque de France.....	26,795	»	
	sur les négociations diverses.....	173,165	09	
	sur les comptes courants.....	307,776	02	
Frais généraux.....	sur les comptes d'espèces.....	807,013	36	1,314,749 47
	Appointements.....	478,557	86	
	Ports de lettres et papiers timbrés.....	63,019	56	
	Divers.....	156,604	10	2,291,680 99
Réescompte du portefeuille au 30 juin 1867.....		278,750	»	
Solde.....		2,468,145	45	
A DÉDUIRE :				
Prélèvement pour intérêts à payer aux actions nouvelles.....		352,000	»	
Prélèvement pour l'extinction du contentieux.	Solde des effets tombés en souffrance pendant le semestre.....	101,750	57	45,295 43
	Montant des remboursements sur le contentieux ancien.....	56,455	14	
Prélèvement applicable	à la gratification des employés.....	50,000	»	70,000 »
	à la Caisse de prévoyance.....	20,000	»	
Bénéfice net.....		2,000,850	02	
RÉPARTITION.				
Intérêts statutaires, 2 0/0.....	10 francs.....	25 »		2,000,000 »
	Dividende supplémentaire 3 0/0. 15 — .			
A profits et pertes. — Compte nouveau. — Solde non réparti.....				850 02
Somme égale.....				2,000,850 02

BILAN AU 30 JUIN 1867.

ACTIF.		PASSIF.	
Actions du Comptoir. Émission 1867.....	28,046,375 »	Capital.....	80,000,000 »
Caisse.....	4,083,460 48	Réserve.....	20,000,000 »
{ Espèces en caisse..... 2,411,375 65		Comptes courants d'espèces.....	60,680,214 89
{ Espèces à la Banque..... 1,672,084 83		Comptes courants d'escompte.....	2,172,910 10
Matières d'or et d'argent.....	77,286 35	Effets remis à l'encaissement	23,660,469 12
{ Paris..... 35,306,391 83		{ par divers..... 23,466,447 11	
{ Province..... 31,637,086 41	88,268,137 17	{ par faillites du Tribunal de commerce..... 194,022 01	
{ Étranger..... 21,324,658 93		Comptes courants créditeurs	16,246,161 20
Agences en France.....	680,203 42	{ Comptes de province.... 7,656,457 82	
Agences dans les colonies.....	6,047,439 95	{ Comptes de l'étranger.... 4,021,994 66	
Agences à l'étranger.....	37,799,677 30	{ Comptes d'ordre..... 4,567,708 72	
Avances sur effets publics et actions diverses.....	3,940,436 85	Acceptations et effets à payer.....	8,277,247 92
Crédits sur nantissements.....	2,008,563 77	Dividendes à payer	2,091,887 83
{ Comptes de province.... 29,069,575 49		{ Semestres arriérés..... 91,887 83	
{ Comptes de l'étranger.... 7,560,394 06	40,395,766 76	{ Dividende du 30 juin 1867. 2,000,000 »	
{ Comptes d'ordre..... 3,765,797 21		Profits et Pertes	279,600 02
Effets en souffrance. Exercices clos. Mém.....	1 »	{ Réescompte du portefeuille. 278,750 »	
Immeubles.....	2,061,141 03	{ Solde non réparti..... 850 02	
	213,408,491 08		213,408,491 08

ÉTAT COMPARATIF DES QUATRE DERNIERS EXERCICES.

MONTANT DES OPÉRATIONS.							
EXERCICE 1863-1864.		EXERCICE 1864-1865.		EXERCICE 1865-1866.		EXERCICE 1866-1867.	
Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.
1,328,358	1,754,396,354 25	1,418,947	1,954,004,403 75	1,464,298	2,444,343,267 »	1,515,710	1,900,972,526 21
MOUVEMENT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES.							
	EXERCICE 1863 - 1864.	EXERCICE 1864 - 1865.	EXERCICE 1865 - 1866.	EXERCICE 1866 - 1867.			
Montant des escomptes et commiss. divers.	10,983,699 25	11,909,077 78	11,891,028 65	9,650,068 75			
Montant des réescomptes et prélèvements divers.....	6,263,699 25	7,229,077 78	6,811,028 65	5,090,068 75			
Bénéfice réparti.....	4,720,000 »	4,680,000 »	5,080,000 »	4,560,000 »			
Montant des dividendes par action.....	59 »	58 50	63 50	57 »			

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 JUILLET 1867.

L'an 1867, le mardi 30 juillet, à deux heures de relevée, les Actionnaires du Comptoir d'Escompte de Paris, convoqués par un avis inséré dans les journaux d'annonces légales, conformément à l'article 35 des Statuts, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, rue Cadet, n° 16, sous la présidence de M. H. BIESTA, premier Directeur.

Étaient présents :

MM. PINARD, deuxième Directeur;

BOISSAYE,

BRASSAC,

CALLOU,

COHIN,

GILLET,

LAVEISSIÈRE,

LEGENDRE,

LE VILLAIN,

NIEL,

OGERAU,

PAYEN,

POIRIER,

BERTHIER,

LUCY-SÉDILLOT,

Administrateurs,

Censeurs.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président rend compte des insertions qui ont été faites pour la convocation de l'Assemblée dans les journaux d'annonces légales et dans divers journaux politiques et industriels, le 28 juin et les jours suivants.

M. le Président constate ensuite que 283 actionnaires étrangers au Conseil d'administration et au Comité de censure ont signé la feuille de présence, et que, les actions représentées s'élevant à 27,076, l'Assemblée est valablement constituée.

Les deux plus forts actionnaires présents, MM. Barbet et Arnaud-Jeanti, sont invités à prendre place au bureau, en qualité de scrutateurs.

Les fonctions de secrétaire sont remplies, conformément à l'article 39 des Statuts, par M. Boissaye, membre et secrétaire du Conseil d'administration.

Le bureau étant ainsi composé, M. le Président donne lecture de l'article 38 des Statuts, et rappelle que, aux termes de l'ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration, l'Assemblée a été convoquée à l'effet :

1° D'entendre la lecture du compte rendu des opérations du Comptoir pendant l'exercice 1866-1867, ainsi que du Rapport des Censeurs, et d'approuver, s'il y a lieu, les comptes ;

2° De procéder à la réélection ou au remplacement de trois Administrateurs et d'un Censeur sortants, ainsi qu'au remplacement d'un Administrateur décédé.

M. Boissaye, secrétaire, donne lecture du Rapport du Conseil d'administration sur les opérations du Comptoir du 1<sup>er</sup> juillet 1866 au 30 juin 1867.

M. Berthier donne ensuite lecture du Rapport du Comité de censure.

Après la lecture de ces deux rapports, un actionnaire demande au Conseil d'administration :

1° Qu'il soit rendu compte de la nature des traités faits par la Société relativement aux souscriptions ouvertes dans ses bureaux pour le placement des divers emprunts dont elle a été chargée ;

2° et 3° Si la Société s'était intéressée ou pouvait s'intéresser personnellement, jusqu'à concurrence de sa réserve, dans les emprunts émis ou à émettre ultérieurement, et, en cas d'affirmative, quelle somme *maxima* a été engagée, et quels ont été les résultats obtenus ?

4° Quelles ont été les conditions de commission, et autres, auxquelles la Société aurait prêté son concours, et celles auxquelles les personnes intéressées auraient elles-mêmes contracté avec les Gouvernements ou Emprunteurs ?

5° Par qui ont été déterminées, en ce qui concerne le Comptoir, les conditions de ces contrats ? Si, et dans quelle proportion, des personnes composant l'Administration de la Société se seraient intéressées dans les emprunts, et quel a pu être le bénéfice réalisé par chacune d'elles ?

6° Enfin, si les engagements des concessionnaires des emprunts sont entrés dans le portefeuille du Comptoir, pour quelle somme *maxima* et à quelles conditions ?

Il propose ensuite à l'Assemblée d'approuver provisoirement les comptes, mais à la condition qu'elle sera convoquée de nouveau dans deux mois pour recevoir les explications du Conseil sur les questions qu'il vient de poser et statuer définitivement sur l'approbation ou le rejet des comptes.

Il déclare, en terminant, que, dans le cas où cette proposition ne serait pas adoptée, il s'abstiendrait de voter et ferait toutes réserves.

M. le Président combat dans la forme cette proposition (1). Répondant ensuite aux questions qui lui ont été adressées, il expose tout d'abord que, d'après les Statuts, le Comptoir ne peut s'intéresser personnellement dans les emprunts pour lesquels il est chargé d'ouvrir des souscriptions dans ses bureaux.

Il ajoute que, le Comptoir n'étant qu'un simple intermédiaire, agissant pour le compte de tiers, il ne peut lui appartenir à aucun titre de connaître les traités d'emprunts dans lesquels il n'est pas partie, non plus que les bénéfices ou les pertes qui auraient pu être réalisés par les contractants dans les opérations par eux entreprises à leurs risques et périls, et dont les résultats sont et doivent demeurer complètement étrangers à la Société.

Il fait ensuite observer que les commissions qui ont été payées au Comptoir comme rémunération de son concours, dans les diverses souscriptions dont il a été chargé, ont été fixées par le Conseil d'administration, et portées, chaque année, dans les comptes soumis à l'approbation des Actionnaires ;

Que, d'autre part, en ce qui concerne les engagements des concessionnaires des emprunts qui ont pu être escomptés par le Comptoir, lorsque ces affaires ont donné lieu à des opérations de cette nature, il en a été rendu compte dans chaque Rapport annuel et sous les chapitres spéciaux *Acceptations et Crédits sur nantissements; Avances sur fonds publics; Souscriptions, ventes et achats de fonds publics*; que ces opérations ont été réglées conformément aux prescriptions des Statuts et aux conditions géné-

---

(1) Art. 38 des Statuts. — L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration; il n'y sera porté « que les propositions émanant de ce Conseil, et celles qui lui auront été communiquées huit jours au moins avant la convocation de l'Assemblée générale, avec la signature d'Actionnaires possédant ensemble un sixième au moins du fonds social.  
« Aucun autre objet que ceux à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération. »

rales déterminées par le Conseil d'administration, et qu'elles ont été pour le Comptoir l'occasion de nouveaux bénéfices.

Un autre Actionnaire prend la parole. Il considère comme incontestable que le Comptoir n'est pas responsable des emprunts qu'il est appelé à émettre par voie de souscription publique dans ses bureaux, mais il exprime la crainte que l'intervention personnelle de l'un des Directeurs dans le Syndicat pour le compte duquel ont été émis les emprunts ne fasse naître à cet égard, dans certains esprits, de fausses interprétations.

M. Pinard, l'un des Directeurs, expose les motifs qui ont déterminé la formation du Syndicat dont il vient d'être parlé.

Aux termes du § 4 de l'article 9 de ses Statuts, le Comptoir est autorisé à ouvrir dans ses bureaux toutes souscriptions à des emprunts, publics ou autres, mais seulement pour le compte de tiers et moyennant commission convenue. Son rôle devant ainsi se borner à celui d'un intermédiaire, il était naturel que, pour donner à cette branche d'opérations, qui ne l'expose à aucune perte, le développement dont elle est susceptible, il laissât se constituer autour de lui un groupe de banquiers et de capitalistes disposés à prendre à leur charge les risques des emprunts, et qui trouveraient en même temps avantage et convenance à se servir de son entremise pour l'ouverture des souscriptions. C'est ainsi que le Syndicat a été formé et que le Comptoir a pu, sans courir aucun risque, utiliser l'une des facultés les plus essentielles que lui confèrent ses Statuts, et réaliser, sous forme de commissions, des bénéfices importants, qui ont contribué à élever, dans une forte proportion, les dividendes de ces dernières années.

Quant à l'intervention de l'un des Directeurs dans les opérations du Syndicat, il ne peut entrer dans la pensée de l'Assemblée de contester à ses Directeurs le droit de gérer, comme bon leur semble, leurs intérêts privés, et

de s'engager personnellement dans des entreprises que les Statuts ont formellement exclues des attributions de la Société.

Si, dans une circonstance récente, l'un d'eux s'est constitué le représentant et le défenseur du Syndicat, il n'a fait en cela que remplir un devoir, celui de protéger les intérêts d'un client considérable qui a déjà procuré et peut encore procurer à l'établissement d'importantes et de fructueuses affaires.

Enfin, en ce qui concerne les prétendus bénéfices réalisés par le Syndicat, il importe que l'Assemblée se mette en garde contre les exagérations que propagent ceux qui ignorent ou semblent ignorer les charges qu'imposent de pareilles opérations et les pertes qu'elles peuvent entraîner.

Ces explications sont suivies de nombreuses marques d'approbation.

M. le Président résume la discussion en faisant observer que c'est dans l'intérêt exclusif de la Société que le Conseil a cru devoir favoriser le développement de ces opérations, qui assurent des profits certains aux Actionnaires sans leur faire courir aucune chance de perte; mais que, si l'Assemblée les désapprouvait, le Conseil y renoncerait à l'avenir, et qu'il faudrait alors s'attendre à une diminution des dividendes.

Quelques Actionnaires insistant de nouveau pour l'adoption de la proposition ci-dessus analysée, M. le Président déclare que, si cette proposition pouvait être prise en considération par la majorité, ou même seulement par une fraction importante de l'Assemblée, le Conseil d'administration, le Comité des censeurs et la Direction, interprétant cette manifestation comme un blâme implicite de leur gestion, se démettraient à l'instant de leurs fonctions;

Qu'il s'agit donc ici d'une question de confiance sur laquelle l'Assemblée

aura à se prononcer, comme sur la proposition elle-même, par l'approbation ou par le rejet des comptes.

Sur la demande d'un Actionnaire, M. le Président rappelle les diverses phases judiciaires par lesquelles a successivement passé l'affaire du Sous-Comptoir des Denrées coloniales, depuis son origine jusqu'à l'arrêt de la Cour d'Orléans, qui a mis fin aux procès en donnant gain de cause au Comptoir. Il ajoute que, par suite de la mauvaise position survenue chez quelques-uns des débiteurs pendant les délais nécessités par les pourvois, les résultats financiers seront beaucoup moins importants pour le Comptoir qu'on ne l'avait espéré.

Aucun autre Actionnaire ne demandant la parole, M. le Président met aux voix l'approbation des Comptes de l'exercice 1866-1867.

Ces Comptes sont approuvés à l'unanimité, moins six voix.

En conséquence, le dividende afférent à l'exercice 1866-1867 est fixé à 57 francs par action, savoir : 32 francs pour le premier semestre, qui ont été payés le 1<sup>er</sup> février dernier, et 25 francs pour le deuxième semestre, qui seront payables à la Caisse du Comptoir à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

L'auteur de la proposition déclare qu'il s'est abstenu de prendre part au vote et qu'il fait toutes réserves.

M. le Président demande à l'Assemblée si elle entend voter sur les nominations portées à l'ordre du jour par assis et levé ou par voie de scrutin secret et individuel. M. le Président fait observer que ce dernier mode de votation est de droit, et qu'il y serait procédé si un Actionnaire en faisait la demande.

Aucun Actionnaire ne réclamant le scrutin secret, M. le Président met

successivement aux voix la réélection de MM. Gillet, Laveissière et Niel, Administrateurs sortants.

Ces trois Administrateurs sont réélus à l'unanimité.

M. Berthier, Censeur sortant, est également réélu à l'unanimité.

L'Assemblée, appelée ensuite à pourvoir au remplacement de M. Sommier, Administrateur décédé, ratifie à l'unanimité le choix fait par le Conseil, et nomme en conséquence M. Thomas Administrateur du Comptoir.

Au moyen des nominations qui précèdent, le Conseil d'administration et le Comité de censure se trouvent composés ainsi qu'il suit :

Administrateurs : MM. Boissaye, Brassac, Callou, Cohin, Denière, Du Bochet, Gillet, Laveissière, Legendre, Le Villain, Niel, Ogerau, Payen, Poirier, Thomas.

Censeurs : MM. Berthier, Forget, Lucy-Sédillot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures moins un quart.

*Signé* : H. BIESTA, Directeur du Comptoir d'Escompte,  
Président.

BARBET,  
ARNAUD-JEANTI, } Scrutateurs.  
BOISSAYE, Secrétaire.